



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL SYNDICAL

Séance du :
21 mai 2026

N° de délibération :
D26.028

Date de la convocation :
13 mai 2026

Secrétaire de séance :
Mme PONS Laurie

Membres présents :
M.ATTIGUI Guy
M.CAMAIONE Alberto
Mme CLIMENT Catherine
M.LEVESQUE Frédéric
M. PACHOUD Christophe
Mme PONS Laurie
M. ROUVIER COROUGE
Philippe
M. VALLESPI Joachim

Procurations :

**Membres absents ou
excusés :**

VOTE

Pour	Contre	Abst°
8	0	0

DÉSIGNATION DES DÉLÈGUES AUX DIFFÉRENTES INSTANCES

Le Conseil Syndical réuni en séance plénière,

Conformément à l'article L 5211-1 du CGCT, est désigné comme secrétaire de séance
Madame PONS Laurie.

SUD RHONE ENVIRONNEMENT est appelé à siéger à différentes instances.

Pour cela il convient de désigner des représentants du syndicat.

Oùï l'exposé du Président,

Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical, à l'unanimité, a désigné les délégués au sein des
différentes instances :

1 – Association AMORCE :
Monsieur Philippe ROUVIER COROUGE

2 – Commission de suivi de site pour FIBRE EXCELLENCE :
Madame Laurie PONS

3. Commission de suivi de site pour VEOLIA AGRICULTURE
Madame Laurie PONS

4. Centre National d'action sociale CNAS
Madame Laurie PONS

5 - Centre National du Recyclage CNR
Monsieur Philippe ROUVIER COROUGE

6- Association des collectivités de traitement et de valorisation des déchets d'Occitanie
ACTVDO
Monsieur Philippe ROUVIER COROUGE

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits et ont signé au registre les membres.

Pour expédition certifiée conforme

Le Président
Philippe ROUVIER-COROUGE